ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 19 mai 2009 — N° 31

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 31.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le projet Rabaska.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

Des déclarations de citoyens concernant le projet Rabaska.

(Dépôt n°351-20090519)

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration concernant 206e anniversaire du drapeau haïtien.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de l'hypertension artérielle.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant la Journée internationale des musées.

_____

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant les régions ressources.

_____

M. Gautrin (Verdun) fait une déclaration concernant les félicitations à Mario Viboux et à l'organisme Point de mire pour l'obtention du Prix Roderick-Haig-Brown.

_____

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant les Prix du tourisme.

_____

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la Journée internationale des musées.

_____

M. Pelletier (Rimouski) fait une déclaration concernant l'incendie à l'Université du Québec à Rimouski.

_____

À 13 h 45, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 heures.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 07.

_____

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 5 mai 2009 :

Décision 1462-1 concernant le Règlement sur les contrats du Protecteur du citoyen édicté en vertu de la *Loi sur le Protecteur du citoyen*;

(Dépôt n° 352-20090519)

Decision 1462-2 concerning the Regulation respecting contracts of the Public Protector adopted under the *Public Protector Act*.

(Dépôt n° 353-20090519)

Décision 1463 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 354-20090519)

Décision 1464 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député;

(Dépôt n° 355-20090519)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 20 mai 2009, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 356-20090519)

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 14 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 357-20090519)

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 14 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi sur l'Institut national des mines. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 358-20090519)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 124 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un service d'injection sous supervision médicale pour les utilisateurs de drogues.

(Dépôt n° 359-20090519)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Copie d'un communiqué de presse, en date du 19 mai 2009, concernant l'exactitude des états financiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(Dépôt n° 360-20090519)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Mamelonet (Gaspé), M. Bérubé (Matane), M. Grondin (Beauce-Nord), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale offre son réconfort aux familles éprouvées par la tragédie maritime qui a eu lieu hier soir au large de Rivière-au-Renard ainsi qu'à toute la communauté gaspésienne.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Chagnon, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Lapointe (Crémazie), Mme Blais, ministre responsable des Aînés, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale réitère ses requêtes auprès du gouvernement fédéral et exige qu'il prenne, dans les meilleurs délais, des engagements clairs et fasse connaître rapidement ses intentions afin que les aînés du Québec soient traités de manière juste et digne et obtiennent : la majoration de 110 $ par mois du supplément de revenu garanti, la poursuite pour une période de 6 mois de la pension de vieillesse et du supplément à la personne dont l'époux ou le conjoint est décédé, l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au supplément de revenu garanti, le paiement de la pleine rétroactivité du supplément de revenu garanti aux aînés ayant été lésés.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **30** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires;

— la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi;

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur les résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

_____

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

— la Commission de l'administration publique se réunira afin d'entendre les dirigeants de la Régie des alcools, des courses et des jeux; puis en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de cette audition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 20 mai 2009, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il entreprenne des démarches auprès du gouvernement du Canada afin que les responsabilités de la Commission des champs de bataille nationaux et les terrains que cette dernière gère soient cédés à l'État québécois et que l'ensemble des terrains formant la colline parlementaire que le gouvernement du Québec loue au gouvernement fédéral depuis 1881 lui soient cédés.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 24 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 24 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Mme Ménard, ministre du Tourisme, propose que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 31 est adopté.

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 31 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

À 16 h 11, à la demande de M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 h 45.

Les travaux reprennent à 16 h 48.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Khadir (Mercier) à M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, concernant l'enquête du juge Sansfaçon sur le décès de Freddy Villanueva;

- le deuxième, sur une question adressée par M. Gauvreau (Groulx) à Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, concernant les centres jeunesse;

- le troisième, sur une question adressée par Mme Lapointe (Crémazie) à Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, en remplacement de Mme Blais, ministre responsable des Aînés, concernant les préposés aux bénéficiaires dans les résidences privées pour personnes aînées.

Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, propose l'ajournement des travaux au mercredi 20 mai 2009, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 26, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 mai 2009, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 15 mai 2009, à 13 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 2 Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1er juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires

Le Président

YVON VALLIÈRES

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion présentée conjointement par Mme Lapointe (Crémazie), Mme Blais, ministre responsable des Aînés, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), et M. Khadir (Mercier), concernant le supplément de revenu garanti :

(Vote n° 30)

POUR - 110

Arcand	Charette	James	Picard
Auclair	Charlebois	Kelley	Pigeon
Aussant	Chevarie	Khadir	Pinard
Bachand	Cloutier	Lapointe	Poirier
[Arthabaska]	Corbeil	Leclair	Ratthé
Beauchamp	Courchesne	L'Écuyer	Rebello
Beaudoin	Curzi	Legault	Reid
[Rosemont]	Deltell	Léger	Richard
Beaudoin	Diamond	Lehouillier	*[Duplessis]*
[Mirabel]	Doyer	Lessard	Robert
Béchard	Drainville	MacMillan	Rotiroti
Bédard	Drolet	Malavoy	Roy
Bergeron	Dubourg	Maltais	Simard
Bergman	Dufour	Mamelonet	*[Dubuc]*
Bernard	Dupuis	Marcoux	Sklavounos
Bernier	Dutil	Marois	St-Amand
Bérubé	Ferland	Marsan	St-Arnaud
Billette	Gagnon-Tremblay	Matte	Thériault
Blais	Gaudreault	McKay	Tomassi
Blanchet	*[Jonquière]*	Ménard	Traversy
Bolduc	Gaudreault	Moreau	Tremblay
Bonnardel	*[Hull]*	Morin	Trottier
Bouchard	Gautrin	Normandeau	Turcotte
Boucher	Gauvreau	Ouellette	Vallée
Bouillé	Girard	Pagé	Vien
Boulet	Gonthier	Paquet	Villeneuve
Caire	Grondin	Paradis	Weil
Carrière	Hamad	Pelletier	Whissell
Champagne	Hivon	*[Saint-Hyacinthe]*	
Charbonneau	Huot	Pelletier	
		[Rimouski]	